

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le lundi 14 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sangatte sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle MUYS (suppléante de Mme DESEIGNE), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Charles COUSIN (pouvoir reçu de M. ENGRAND), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Pascal GAVOIS, Claude KIDAD, Alexandre LEPRINCE (suppléant de M. PERALDI), Fabrice MARTIN (suppléant de Mme NOEL), Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DESEIGNE (suppléée par Mme MUYS), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. MARTIN), Messieurs Emmanuel AGIUS, Yves ENGRAND (pouvoir donné à M. COUSIN), Gérard GREMAT, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS), Antoine PERALDI (suppléé par M. LEPRINCE), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN

F2-12-2020 : BUDGET 2021 - SECTION INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS SPECIFIQUES DE CREDITS

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité, qu'en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui est possible, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour faire face, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, à des achats et travaux d'investissement ponctuels pour les bâtiments et équipements du SEVADEC, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparties comme suit :

Chapitre	Intitulé	Limite (1/4 crédits H.T. 2020)	Crédits 2021 autorisés (H.T.)
101	Opérations diverses	14 000,00 €	14 000,00 €
102	Déchèteries	108 543,75 €	108 000,00 €
103	C.V.O.	123 830,00 €	123 000,00 €
104	Centre de tri	45 275,00 €	45 000,00 €

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

16 DEC. 2020

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 1^{er} décembre 2020, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparties comme énoncé dans le tableau ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
LE 16
62107 CALAIS CEDEX

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le
16 DEC. 2020

Décision rendue exécutoire
Le 16 DEC 2020
Certifié exact.
L'ordonnateur.